Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)

Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
Coopération suisse en Haïti
Bureau Humanitaire

APPEL À PROPOSITION

Programme « Amélioration de la protection des populations les plus vulnérables d'Haïti » (A3PV)

Octobre 2025

Coopération Suisse en Haïti

1. Introduction et contexte

Dans le contexte de crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, économique, sociale et humanitaire) d'Haïti la violence basée sur le genre (VBG) constitue un risque de protection majeur pour les femmes et les filles. Elle est alimentée par un système sociétal patriarcal profondément enraciné. La VBG revêt différentes formes (physique, psychologique, sexuelle ou économique) en fonction du contexte spécifique socio-économique, politique, sécuritaire, environnemental etc. Dans le Sud, zone prioritaire de la Suisse[1], les normes et structures patriarcales légitiment la VBG ainsi que la dépendance économique des femmes au sein des ménages. Dans cette région à dominante rurale, la sphère familiale émerge comme l'espace principal de ces violences conjugale et domestique et de l'exclusion. Dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP), la violence armée s'ajoute à ces défis structurels. Les groupes criminels (GC) ont progressivement augmenté leur contrôle dans la ZMPP à environ 85% mi-2025. Les GC utilisent de manière systématique le viol (collectif), les agressions sexuelles, les enlèvements suivis d'agressions sexuelles, etc. pour terroriser et dominer les populations dans leurs zones d'influence. Pour le premier trimestre 2025, 1'741 cas de VBG ont été rapportés, chiffre probablement sous-évalué.

En 2025, 1.5 M de personnes ont besoin de protection en raison de VBG en Haïti. Les principaux groupes vulnérables face aux risques de protection sont les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les déplacé.e.s internes, et autres groupes marginalisés. La situation est particulièrement difficile pour plus de 1.3 M de personnes déplacé.e.s internes (PDI), qui représentent 61% du total des survivant.es. La faiblesse/absence des institutions étatiques (police, services juridiques, services médicaux, etc.) constitue des barrières considérables à la protection des femmes et des filles contre les violences. L'accès aux services de prise en charge holistique (hébergement, services psychosociaux et médicaux adaptés, assistance juridique, etc.) demeure extrêmement limité. Le peu de services disponibles sont souvent inaccessibles à cause de l'incapacité économique à se doter de la logistique nécessaire ou à cause de l'insécurité générale. L'utilisation de ces services comporte des risques de représailles pour les survivant.e.s et les référent.e.s, ce qui justifie le besoin de systèmes de référencement adaptés qui sont gérés localement. Le manque de connaissance des services de prise en charge disponibles pose un souci majeur d'accompagnement des survivant.e.s de VBG. Cette méconnaissance du système résulte, entre autres, d'une faible coordination entre les acteurs VBG clés (faute de ressources humaines et financières, d'outils et d'approches adaptées, etc.). Enfin, dans ce contexte, les mesures de prévention contre la violence sexiste et les normes patriarcales revêtent une importance cruciale.

En vue d'apporter une contribution à une réponse articulée face à cette crise multidimensionnelle en Haïti, la Suisse accorde un intérêt particulier à la construction de la résilience des populations ciblées et de la protection des groupes vulnérables, tenant compte des effets et conséquences de la violence à leur égard. En ce sens, la Coopération Suisse (CS) en Haïti dispose de trois programmes en lien à sa stratégie 2025-2028, dont un en particulier ***Amélioration de la protection des populations les plus vulnérables d'Haïti*** **(A3PV)** dédié à la protection des femmes et des filles, incluant les groupes minoritaires contre la VBG. Dans un contexte hautement fragile où les normes sociales de genre sont jumelées à la faiblesse du système de protection, la Suisse veut que personne ne soit laissé de côté.

En effet, la CS, via le programme **A3PV,** contribue à l'objectif 1 de la Stratégie de coopération internationale de la Suisse 2025-2028 (« Sauver des vies, alléger la souffrance humaine et soutenir l'accès à des services de base de qualité pour les populations les plus démunies »), ainsi qu'à l'objectif de développement durable #5 (égalité entre les sexes) et #10 (inégalités réduites). Au niveau national, ce programme s'accorde avec le plan national de lutte contre les VBG de 2023 à 2027 et suit la dynamique des lignes directrices de la politique d'égalité femmes hommes 2014-2034 d'Haïti.

Depuis 2019, la Suisse a subventionné des actions ponctuelles dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) dans le domaine de la protection, visant à accompagner des acteurs locaux et internationaux dans la prévention et la réponse à la VBG. Il en résulte qu'une approche holistique de prise en charge couplée à la prévention fournit de meilleurs résultats et que le changement durable des pratiques nécessite des actions à long terme. Le programme **A3PV** s'appuie sur cette

[1] Département du Sud avec focus sur la côte Sud, de Port Salut à Les Anglais

leçon apprise et cherche à améliorer la protection et renforcer la résilience des communautés avec un focus spécifique et exclusif sur la VBG.

Le programme A3PV travaillera sur trois piliers en lien étroit avec les trois effets poursuivis : réponse (« life saving measures »), prévention de la VBG, et coordination dans le secteur afin de renforcer les deux premiers piliers. Le programme intervient dans le Sud et la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP).
Le programme serait implémenté par les acteurs suivants :

Pilier 1 – réponse (« *life saving measures* ») :
- ZMPP : Consortium des organisation non gouvernementales (ONG) Association of Volunteers in International Service (AVSI) et le Combite pour la Paix et le Développement (CPD)
- Sud : Fanm Deside

Pilier 2 – prévention de la VBG exclusivement dans le département du Sud :
- La CS lance le présent appel à propositions avec l'intention de trouver un partenaire en vue d'implémenter le volet « prévention » portant sur des méthodologies et approches novatrices dans le département du Sud (voir chapitre 3). Cette dynamique devrait conduire à un accord partagé de financement et l'implémentation d'une action articulée exclusivement sur l'objectif 2 du programme A3PV (voir chapitre 2 pour une description du A3PV).

Pilier 3 – coordination dans le secteur :
- United Nations Population Fund (UNFPA).

2. Description programme A3PV

2.1. Impact et objectifs du programme A3PV

Le programme A3PV se veut une initiative multipartenaire visant le renforcement de l'expertise des communautés en matière de prévention et de réponse contre la violence basée sur le genre En outre, le programme vise la dynamisation des mécanismes de coordination dans le secteur qui réunissent des acteurs de la société civile, des représentants départementaux des acteurs publics et institutionnels (p.ex. Ministères de la Justice et de la Santé, la Police) et la communauté internationale.

Le projet A3PV vise l'impact suivant : « *Les communautés renforcent leur expertise en prévention et réponse en matière de VBG, et travaillent en réseau pour augmenter leur résilience et mieux protéger les populations vulnérables, particulièrement les femmes et les filles* ».

Il poursuivra trois effets fondamentaux :
Effet 1 (réponse (« *life saving measures* ")) : Les communautés, en particulier les survivant.e.s de VBG connaissent et bénéficient de services améliorés et adaptés à leurs besoins.

Effet 2 (prévention VBG) : Les communautés adoptent des attitudes, pratiques et comportements constructifs par rapport à l'égalité de genre et développent des outils et des mécanismes pour prévenir la VBG.

Effet 3 (coordination dans le secteur) : Les acteurs clés (institutions étatiques, ONG, ONGI, OCB, OCS, etc.) coordonnent leurs actions et collaborent tout en valorisant le savoir-faire local pour renforcer les dispositifs de prévention et réponse en matière de VBG.

2.2. Groupes ciblés du programme A3PV

L'A3PV cible environ 5'820 femmes et filles avec des services multisectoriels. Il appuiera le renforcement de capacités au moins d'une vingtaine d'organisations communautaires de base (OCB). Les actions seront mises en œuvre dans au moins 10 communes, dont 5-8 communes dans le département du Sud et dans des quartiers de Cité Soleil, de Delmas et de Port-au-Prince dans la ZMPP. Toutes les chiffres seront précisés une fois le partenaire pour l'implémentation de l'effet 2

sera sélectionné.

En particulier, l'effet 2 « prévention » devrait permettre de toucher un nombre significatif de bénéficiaires directs au niveau des communautés dans le département du Sud. Ils devront entamer une réflexion critique sur les normes sociales mais aussi les structures et les systèmes sociaux qui causent la VBG, développer de nouvelles connaissances et adopter de nouvelles pratiques, tout en se transformant en acteurs de changement au sein de leur environnement immédiat.

D'un point de vue qualitatif, le **programme ciblera** des femmes et des filles survivantes ou exposées aux risques de VBG, vivant dans une situation de vulnérabilité multisectorielle. En ce sens, il vise les femmes et les filles exposées à la violence armée, aux violences intrafamiliales ou communautaires et/ou à la vulnérabilité socio-économique (p.ex. précarité économique, statut de cheffe de famille monoparentale) et psychosociale. Il inclura aussi des femmes déplacées internes pour des raisons sécuritaires. Dans la ZMPP, le programme prend aussi en compte l'exposition à d'autres risques de protection occasionnés par la violence des groupes armés (enfants exposés à la séparation familiale, exploitation, prostitution etc.).

2.3. Stratégie d'intervention du programme A3PV

Basé sur les différentes dynamiques contextuelles liées au risque de la VBG dans la ZMPP et le Sud, A3PV constitue une action multipartenaire, mettant en présence des expertises plurielles. Le projet travaillera sur trois piliers en lien étroit avec les trois effets poursuivis : réponse (« life saving measures »), prévention de la VBG, et coordination dans le secteur afin de renforcer les deux premiers piliers.

Réponse : Dans la ZMPP et le Sud, le consortium AVSI/ CPD et Fanm Deside (FD) visent à mettre à disposition des survivants.e.s de la VBG des services de qualité, adaptés à leurs besoins et basés sur le respect et la confidentialité. Il s'agit d'une réponse intégrée et centrée sur les survivant.e.s. Une approche multisectorielle, holistique et adaptée aux contraintes sécuritaires du terrain en constitue la base. AVSI/CPD, FD et leurs partenaires locaux (OSC et OCB) travaillent avec un système de référencement et de protocoles de prise en charge orientant vers les prestataires spécialisés locaux (publics, privés et communautaires). Dans la ZMPP, AVSI/CPD se focalise sur l'application d'un système d'identification et de gestion de cas qui permet de détecter rapidement les personnes à haut risque et d'assurer leur accès à des services essentiels (médicaux, psychosociaux, juridiques, abris temporaires, assistance financière pour la protection). Dans le Sud, FD poursuit une approche similaire en utilisant un dispositif qui intègre des mécanismes communautaires d'alerte précoce de situation de VBG et la formation de 12 points focaux VBG locaux sur la gestion des cas, ainsi que l'accompagnement des survivant.e.s. En outre, l'accent sera mis sur la création de nouveaux espaces sûrs et la réhabilitation de ceux déjà en place, qui offrent, entre autres, de l'hébergement temporaire. L'implémentation du volet réponse s'étendra du 01.10.2025 au 30.09.2028.

Prévention : Dans la ZMPP et le Sud, AVSI/CPD et FD s'engageront en étroite collaboration avec les OSC et OCB, les leaders communautaires, les point focaux VBG, et d'autres afin de sensibiliser la population y inclus les garçons et les hommes sur la VBG. Le but consiste à informer les communautés sur les formes, les causes, les conséquences de la VBG et les mécanismes de lutte contre les VBG, ainsi que sur les services disponibles pour les survivants.e.s. La sensibilisation se fait, à travers des séances publiques, du théâtre, des spots radio, etc.
La plupart des activités de prévention seront implémentées dans le département du Sud. Pour y parvenir, la CS lance le présent appel à proposition pour octroyer une contribution à un projet d'un nouveau partenaire (soit une ONG internationale, soit une ONG locale et/ou un consortium solidaire constitué des entités antérieurement mentionnées) qui porte sur des actions y relatives (voir chapitre 3 « Appel à proposition pour identifier un projet d'un nouveau partenaire pour l'effet 2 « prévention » du programme A3PV »).

Coordination : Alors que les volets réponse et prévention interviennent au niveau communautaire et individuel, le volet coordination du programme se situe au niveau départemental voire national. En ce sens UNFPA contribuera à redynamiser les mécanismes de coordination, notamment les

réunions du sous-cluster VBG à Port-au-Prince et les réunions de la table sectorielle dans le Sud. Sous le leadership de UNFPA et le MCFDF, ces mécanismes de coordination réunissent des acteurs de la société civile, des représentants départementaux des acteurs publics et institutionnels (p.ex. Ministères de la Justice et de la Santé, la Police) et la communauté internationale. Sur la base d'une planification annuelle, des efforts seront effectués pour mieux coordonner les activités des acteurs impliqués et de créer des voies de référence entre des prestataires VBG. Des formations sur le fonctionnement de la coordination humanitaire permettront aux acteurs locaux de mieux participer aux tables sectorielles et de faire valoir le savoir-faire institutionnel. Un appui institutionnel et matériel au MCFDF permettra d'ailleurs de renforcer ses capacités à moyen-terme. La Coopération Suisse soutient amplement ce volet d'intervention. Il assurera une participation active auprès de différentes entités de coordination sur la thématique genre (dont le sous-cluster VBG). L'objectif de la CS est de stimuler les discussions sur les approches de travail et les meilleures pratiques du A3PV et de poser les bases pour leurs réplications. Pour y parvenir, la CS vulgarisera les expériences du A3PV et proposera des actions conjointes (p.ex. missions de terrains conjointes). L'action partielle relative à la coordination est prévue du 01.10.2025 au 30.09.2028.

Localisation et nexus

Le choix stratégique axé sur les acteurs locaux (CPD, FD et futures OCB et OSC impliqués dans l'implémentation de l'effet 2) assurera la localisation du projet. Il constituera un levier pour garantir l'alignement du projet avec les besoins et réalités locales. Cette approche priorisera aussi l'ancrage communautaire et stimulera l'appropriation des résultats. Ces points contribuent à la durabilité d'A3PV. En outre, les capacités des partenaires locaux directs et indirects du programme concernant la prévention et la réponse à la VBG ainsi que la coordination seront systématiquement renforcées. L'accent du programme sur la prévention se fait dans une logique nexus, car elle encourage des processus de changements sociétaux à moyen et long-terme. En ce sens, le programme veut créer une base sur laquelle les acteurs de développement pourront capitaliser. Par ailleurs, les activités de prévention devraient ouvrir la voie aux dialogues communautaires plus importants sur la violence et les conflits. Par conséquent, le programme veut contribuer aussi au renforcement du tissu social et à l'inclusion ainsi qu'à la promotion de la paix.

Gestion de Programme Sensible aux Conflits (GPSC)

Tous les partenaires d'implémentation doivent appliquer le GPSC systématiquement. Cela inclut, par exemple, des analyses régulières des dynamiques de conflits locaux et la cartographie des acteurs (y compris les groupes armés) dans la ZMPP. En outre, la planification d'activités sera conçue pour éviter d'alimenter les tensions, tout en renforçant la cohésion sociale. En particulier, les activités de formation et de prévention sur la VBG et ses conséquences offriront des opportunités de surmonter les divisions causées par le système patriarcal dans les communautés où des championnes et des champions se révéleront comme de vrais acteurs de changement. L'analyse constante d'autres connecteurs et séparateurs ainsi que des approches correspondantes feront l'objet des comités de pilotage.

Approche territoriale

Dans le Sud, A3PV favorisera la mise en œuvre de l'approche territoriale du programme pays de la Suisse. En ce sens, des synergies seront établies entre les trois programmes principaux de la Suisse dans le Sud dont le A3PV fait partie. Quant aux autres deux programmes, il s'agit du « GERER-Sud » qui opèrent dans le domaine de la réduction des risques de désastre et du PROMES II qui porte sur le renforcement de la protection sociale réactive aux chocs. En effet, les projets de la Suisse, A3PV, GERER-Sud et PROMES, contribueront conjointement au « capacity building » des OCB sur divers sujets : A3PV renforcera les capacités des OCB qui travaillent déjà avec GERER-Sud sur la prévention de la VBG et l'égalité de genre. PROMES et A3PV s'ajusteront dans le domaine des activités de sensibilisation et de mobilisation des communautés. A3PV permettra le référencement des individus vers des services multisectoriels en cas de besoin et développera également des synergies avec d'autres projets externes.

3. Appel à proposition pour identifier un projet d'un nouveau partenaire pour l'effet 2 « prévention » du programme A3PV

Cet appel à proposition vise la recherche d'un projet (idéalement un projet déjà élaboré ou en exécution ; éventuellement un nouveau projet mis en place dans le délai requis pour cet appel à proposition, voir chapitre 6 « Calendrier ») qui contribue à l'atteinte de l'effet 2 du programme A3PV. L'effet 2 du programme A3PV se focalise exclusivement sur la prévention de la VBG dans le département du Sud d'Haïti.

3.1. Besoins et spécificités de l'appel à proposition

Dans les mouvements de revendications d'Haïti depuis le 20e siècle, l'émancipation des femmes a toujours représenté un problème. Cette dynamique a mis en lumière les conditions des femmes en Haïti et les obstacles à l'exercice de leurs droits, notamment les discriminations et les violences familiales et institutionnelles, ainsi que la négation de leurs capacités à participer à la vie politique. Depuis 1934, certains acquis ont permis d'étendre le débat sur les violences faites aux femmes. Toutefois, la société haïtienne continue à être marquée par des normes, systèmes et structures sociales patriarcales enracinées ainsi que par le machisme.

Pour changer les donnes, le programme A3PV veut contribuer à renforcer la prévention de la VBG à l'échelle de la communauté dans le Sud du pays (département du Sud) en utilisant des méthodologies créatives.

En effet, **le présent appel à proposition recherchera un projet de la part d'un partenaire dont l'essence se rapporte au changement des normes, systèmes et structures sociales qui engendrent la VBG. Ce projet devrait utiliser des approches et méthodologies qui visent à développer une conscientisation de la réalité émotionnelle et sociale des participants et à œuvrer en faveur du changement au niveau individuel et collectif. Le niveau d'intervention demeure la communauté.**

Les activités de prévention devraient accentuer la mobilisation communautaire, des individus et des groupes d'intérêt au niveau de la communauté afin qu'ils entament une réflexion critique sur les normes sociales qu'ils ont profondément internalisées. Il devrait en résulter des actions individuelles et collectives visant à modifier les comportements attendus (norme), les comportements réels et les structures et les systèmes sociaux. Les hommes et les garçons devront constituer un groupe ciblé spécifique.

Le projet du futur partenaire s'engagera donc dans une collaboration étroite avec les OSC et OCB, les leaders communautaires, et d'autres groupes d'intérêt, afin de stimuler une réflexion critique sur les normes sociales et favoriser le changement de comportement au niveau individuel et collectif (niveau commune). Entre autres, les communautés réfléchiront sur les formes, les causes, les conséquences de la VBG et les mécanismes de lutte contre les VBG en stimulant un changement de comportement individuel et collectif.

Le futur partenaire devrait mettre à profit de méthodologies et approches spécifiques et innovantes qui facilitent des réflexions critiques sur les normes sociales et stimulent des changements des comportements individuels et collectifs. Ces méthodologies et approches doivent prioriser aussi l'aspect de la masculinité positive. Ces méthodologies et approches transformatrices pourraient prendre en compte des modèles tels que « Planter l'égalité », « Champions du changement » en version adaptée, et/ou d'autres approches combinées.

La Coopération Suisse ne soutient pas les séances de sensibilisation uniques, car elles ne sont ni efficaces ni appropriées. On ne modifie pas les normes sociales et de genre en se contentant de dicter aux gens leur comportement.

3.2. Effet 2 « prévention » du programme A3PV

Comme mentionné à la page 3, l'effet 2 du programme A3PV est le suivant :

« Les communautés adoptent des attitudes, pratiques et comportements constructifs par rapport à l'égalité de genre et développent des outils et des mécanismes pour prévenir la VBG. »

Selon la checklist pour les organisations partenaires de la DDC sur les contributions (voir chapitre 10 « Liste des annexes »), le partenaire est le propriétaire du projet y inclus ses objectifs. Dans le présent appel à proposition la CS s'attend à recevoir une hiérarchie d'objectifs propres à la proposition du projet du partenaire. Elle devrait s'aligner à l'effet mentionné ci-dessus.

3.3. Localisation

La Coopération Suisse met l'accent sur la localisation dans le cadre du programme A3PV. Elle considère que la localisation constitue un levier pour garantir l'alignement du projet avec les besoins et réalités locales. Cette approche permettra également de favoriser l'ancrage communautaire et l'appropriation des résultats. Cette stratégie est significative : elle assure la durabilité d'A3PV et des actions liées à la prévention VBG à moyen et long terme (voir chapitre 2.3. « Stratégie d'intervention du programme A3PV »)

Les organisations locales représentent l'épine dorsale du système de prévention de la VBG, car elles sont plus proches des communautés que toutes les autres entités jouant un rôle stratégique dans la lutte contre les VBG. Elles maîtrisent le contexte et sont les premiers témoins des pratiques néfastes qui compromettent la protection des femmes contre la violence intrafamiliale et communautaire. En raison de multiples facteurs, tels que le manque de financement, d'outils et d'expertise sur la thématique du genre, ainsi que l'absence de coordination et d'espaces de partage de bonnes pratiques, les OSC et OCB œuvrant au niveau local doivent faire l'objet de processus organisés de renforcement des capacités dans l'utilisation de méthodologies et approches spécifiques pour la prévention de la VBG et la transformation des comportements individuels et collectifs. Le renforcement des capacités des OCB et OSC du département du Sud dans l'utilisation de ces méthodologies et approches devrait constituer une ligne d'action principale. Par conséquent, une collaboration égalitaire avec des OCB et OSC est attendue dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Finalement, le programme A3PV accorde un intérêt soutenu au renforcement du réseautage des OSC et OCB pour favoriser le changement de comportement.

4. Détails de l'appel à proposition

4.1. Qui peut présenter une proposition

L'appel à propositions est ouvert aux candidatures des ONG internationales et des organisations haïtiennes qui répondent à certains critères clés. Des propositions de consortiums solidaires sont admises. Dans le cas d'un consortium, la composition des candidats doit garantir la complémentarité, la cohérence et la compétence dans tous les domaines requis. La CS prévoit de n'avoir qu'un seul partenaire contractuel. En ce sens, dans le cadre du présent appel à proposition, une seule proposition sera sélectionnée (soit d'une organisation individuelle soit d'un consortium).

Les organisations devraient démontrer :

1. De l'expérience prouvée dans le domaine de la prévention de la VBG. En particulier, le changement de comportements individuels et collectifs (niveau communautés) afin de transformer les normes, systèmes et structures sociales y inclus le travail avec les hommes et les garçons (masculinité positive).
2. De l'expérience et expertise prouvées dans l'utilisation des approches et méthodologies spécifiques à la prévention de la VBG au niveau communautaire, incluant l'aspect de la masculinité positive selon les indications dans le chapitre « 3.1. Besoins et spécificités de l'appel à proposition ». Par exemple, les approches et méthodologies telles « Champions du Changement », « Guérir ensemble », « Planter l'égalité » ou des approches mixtes peuvent être proposées. L'organisation doit démonter son expérience à travers des projets qu'elle a implémentés avec succès dans le passé.
3. De l'expérience prouvée dans la formation et du renforcement des capacités des OSC et OCB au niveau de la communauté concernant ces méthodologies et approches pour la prévention de la VBG (voir « 3.1. Besoins et spécificités de l'appel à proposition »).

4. De l'expérience prouvée dans la mobilisation communautaire en matière d'égalité de genre et la construction de réseautages viables et porteurs de changement.
5. De la capacité prouvée dans l'implémentation de projets dans un contexte complexe et fragile avec gestion de budgets robustes requérant de la conformité à des procédures administratives et financières rigoureuses. L'organisation devrait inclure soit des lettres de recommandation de bailleurs antérieurs soit d'autres références pertinentes relatives à des actions en cours d'implémentation ou déjà mises en œuvre.
6. De l'ancrage communautaire et/ ou des partenariats avec des OCB/ OCS dans le département du Sud d'Haïti. Le cas échéant, une forte capacité de développer rapidement des partenariats efficaces de mise en œuvre avec des OCB/ OCS dans le département du Sud et explication sur le comment cela va se produire dans la proposition.
7. Une bonne connaissance des priorités du travail de la CS en Haïti (valeurs, objectifs, focus thématique, approches, stratégie d'intervention, priorités transversales, etc.).
8. De l'adaptabilité aux changements fréquents qui peuvent survenir dans un contexte de crise permanente, capitalisant sur les leçons apprises et poursuivre les actions. La proposition devrait inclure des pistes pour une éventuelle réorientation/ adaptation/ changement du programme en cas de crise.

4.2. Quels types de projets peuvent être financés

Cet appel à proposition se concentre sur l'effet 2 du programme A3PV qui vise la prévention. Il met l'emphase sur une série d'éléments non exhaustifs capables de guider le choix du partenaire pour les prochaines étapes. Le projet devrait être clairement formulé et devrait porter sur les points suivants :

1. Promouvoir des actions en lien à la prévention de la VBG au niveau communautaire qui porte sur le changement des normes, systèmes et structures sociales qui engendre la VBG selon les explications fournis dans le chapitre « 3.1. Besoins et spécificités de l'appel à proposition ».
2. Accentuer, maitriser et implémenter des approches et méthodologies de prévention de la VBG et le travail sur les masculinités positives innovantes telles « Champions du Changement », « Guérir ensemble », « Planter l'égalité » ou toute autre méthodologie pertinente. Des approches mixtes sont possibles.
3. Les organisations candidates peuvent se sentir libres de proposer toute démarche dont elles ont la maîtrise et dont l'impact a été prouvée objectivement dans des contextes fragiles dans le cadre de programmes préalablement mis en œuvre en lien à la prévention de la VBG et la promotion de la masculinité positive (selon ce qui est décrit dans le chapitre « 3.1. Besoins et spécificités de l'appel à proposition »).
4. Inclure l'objectif de mobiliser des OSC et OCB en tant que partenaires de l'action, qui seraient renforcées dans leurs capacités d'appliquer les méthodologies et approches utilisées par le projet. Le but c'est d'assurer la pérennisation des actions dans le futur avec ou sans financement. En particulier, le renforcement des capacités des OSC et OCB pour maitriser les méthodologies et approches innovantes de prévention de VBG constitue un axe clé du projet.
5. Le projet devrait idéalement déjà être élaboré ou en exécution en Haïti ; éventuellement cela pourrait être aussi un nouveau projet mis en place dans le délai requis pour cet appel à proposition, voir chapitre 6 « Calendrier »). Le projet peut être dans sa phase de mise en œuvre dans tous les départements d'Haïti. Toutefois, la proposition soumise à la CS devrait prévoir son extension au département du Sud d'Haïti. La CS ne pourra que co-financer la partie du projet dont l'implémentation se fera dans le département du Sud.
6. Pouvoir intégrer, dans la mesure du possible, des aspects de l'intersectionnalité du genre en lien aux minorités vulnérables tels les LGBTQI+, les individus vivant avec une déficience, etc.
7. Formuler la prise en compte du nexus : ce projet s'inscrit entre autres dans une logique nexus, sous-entendant le changement à moyen terme en lien aux situations de violences systémiques auxquelles les femmes et les filles ainsi que les autres groupes vulnérables sont en buttes au quotidien. En outre, les activités de prévention devraient ouvrir la voie aux dialogues communautaires plus importants sur la violence et les conflits. Par conséquent, le

projet contribuera aussi au renforcement du tissu social et à l'inclusion ainsi que la promotion de la paix.
8. La gestion de programme sensible au conflit (GPSC) constitue partie intégrale de la stratégie d'intervention.

4.3. Durée

La première phase du projet A3PV s'étend globalement sur une période de 39 mois. L'effet 2 en lien à la prévention devrait couvrir la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 (uniquement 36 mois). Une deuxième phase qui porte sur la durabilité des activités implémentées lors de la première phase est planifiée, mais n'est pas confirmée à ce stade. Le gagnant de l'appel à proposition ne bénéficie pas systématiquement du droit de participer à une éventuelle deuxième phase.

4.4. Financement

La contribution de la CS s'élève à 850'000 Francs Suisses pour un maximum de 3 ans (36 mois).
La contribution de la CS couvrira jusqu'à 50 % du coût total du projet pour une période maximale de 36 mois.[2] Il est prévu que l'organisation ou le consortium solidaire sélectionné cofinance le reste dont éventuellement une partie pourrait être en nature. Le cofinancement de l'organisation peut se réaliser à travers des contributions d'autres bailleurs au même projet et des fonds propres de l'organisation. La contrepartie du partenaire doit pouvoir être vérifiée par l'auditeur.
La soumission d'une proposition dans le cadre de cet appel à propositions ne donne droit à aucune rémunération.

4.5. Aspects contractuels

La loi fédérale suisse sur la Coopération au Développement et l'Aide Humanitaire Internationales ainsi que la loi fédérale suisse sur les subventions et les conditions du Département fédéral des affaires étrangères concernant les contributions sont applicables.
Les contrats types suivants seront signés avec le candidat sélectionné :

- Pour une organisation (ONG) enregistrée en Suisse : Format Contrat contribution fédérale projet ONGI Suisse (voir chapitre 10 « Liste des annexes », 4.2.) ;
- Pour une organisation (ONG) enregistrée hors de Suisse : Format Contrat de contribution – Autres (Organisations hors de la Suisse) (voir chapitre 10 « Liste des annexes », 4.3)

5. Procédure de soumission

5.1. Contact et information

Coopération Suisse en Haïti
Direction du développement et de la coopération (DDC)
11G route de Montagne Noire
Pétion-Ville, Port-au-Prince
Tél.: +509 3886 1418
Email : portauprince@eda.admin.ch

5.2. Documents à soumettre

Les documents suivants doivent être envoyés directement à la Coopération Suisse en Haïti (voir adresse 5.1.) :

- Lettre de motivation signée par l'organisation ou le consortium (1 à 2 pages) comprenant le nom de(s) l'expert(s) disponibles et responsables du processus de soumission du projet. Les CV correspondants peuvent être joints en annexe.

- Document de projet (Prodoc) : Toutes les organisations qui répondent à cet appel à proposition se doivent de suivre le format mis en annexe pour la rédaction de leur document

[2] Dans le cas des ONG locales (enregistrées en Haïti et uniquement actives dans le pays) la contribution de la CS peut s'élever jusqu'à 80% du coût total du projet pour une période maximale de 36 mois.

de projet. En cas de doute sur le contenu, la Coopération Suisse répondra sur demande aux questions qui lui seront adressées concernant le document (voir ci-après). Nombre de pages maximum **25-30**, excluant les annexes. Il est essentiel de s'en tenir aux annexes mentionnées dans le document de projet. Des documents additionnels dont mention n'a pas été faite dans le format du Prodoc ne seront pas admis.

- Proposition financière selon le format en annexe :
    a. Budget pour l'ensemble du projet (y compris la contribution de la CS et le cofinancement apporté par l'organisation ou le consortium) couvrant trois années d'intervention et précisant les principaux éléments de coût liés aux différentes lignes d'intervention ;
    b. Rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus de la proposition de projet.

- Lettres de recommandation de bailleurs antérieurs soit d'autres références pertinentes relatives à des actions en cours d'implémentation ou déjà mises en œuvre (voir chapitre 4.1., point 5).

- Les annexes supplémentaires ou les liens vers d'autres documents ne sont pas acceptés et ne seront ni lus ni pris en considération.

- Une organisation peut soumettre ou participer à plusieurs propositions.

- Langue des offres : Français

- Toute question des candidats sur des aspects de l'appel à proposition doit être envoyée via l'email à « portauprince@eda.admin.ch » en mentionnant dans l'objet le titre suivant : « Questions de l'organisation (*nom de l'organisation*) concernant l'appel à proposition A3PV – (*date de l'envoi des questions*) ». Toutes les réponses seraient publiées selon le calendrier ci-après (chapitre 6) et sous le lien suivant : https://kdrive.infomaniak.com/app/share/838286/0083749e-c125-4248-a813-87a0b05f5c2c

6. Calendrier

Date / Echéance	**Activité**
10.10.2025	Ouverture de l'appel à propositions
17.10.2025	Date limite pour l'envoi des questions par e-mail / 1er tour
22.10.2025	Publication des réponses aux questions / 1er tour
31.10.2025	Date limite pour l'envoi des questions par e-mail / 2e tour
05.11.2025	Publication des réponses aux questions / 2e tour
10.11.2025 (jusqu'à 23 :59 heure haïtienne)	Date limite pour l'envoi des propositions complètes par e-mail
10.11.2025-24.11.2025	Évaluation des propositions soumises
À confirmer	Présentations orales et négociations (à confirmer) (voir 7.1)
30.11.2025	Décision d'évaluation, communication de la décision à tous les candidats et publication de la décision sous le lien suivant : https://kdrive.infomaniak.com/app/share/838286/0083749e-c125-4248-a813-87a0b05f5c2c
01.12.2025-15.12.2025	Révision du prodoc (y incompris tous les annexes) et le budget en collaboration avec la CS.
Entre le 01.01. et le 31.01.2026	Signature du contrat entre la CS et l'organisation chargée de la mise en œuvre.
Entre le 01.01. et le 31.01.2026	Début de la phase

7. Évaluation

L'évaluation est effectuée conformément à la procédure décrite au chapitre 8.

7.1. Présentation orale et négociation (sous réserve)

En cas de propositions de grande qualité ayant obtenu des notes similaires, la CS se réserve le droit d'inviter les candidats concernés (maximum de 5 propositions) à une présentation orale et à une discussion (par téléphone ou vidéoconférence) devant un comité de sélection de la CS. La présentation orale aura lieu, selon toute vraisemblance, au cours de la dernière semaine du mois de novembre 2025.

7.2. Décision d'évaluation

À l'issue de la procédure d'évaluation décrite au chapitre 8 ci-dessous, la CS prendra une décision finale et pourra sélectionner une proposition uniquement Toutefois, la CS conservera les propositions des candidats ayant présenté des propositions de qualité comme option de remplacement, par ordre de notation obtenue lors de l'évaluation, au cas où un projet ne se concrétiserait pas au cours du processus de finalisation.
Le présent appel à propositions est soumis aux dispositions de la loi fédérale et de l'ordonnance sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales ainsi qu'à la loi sur les subventions.

8. Sélection des projets ; critères d'évaluation

8.1. Vérification de l'éligibilité

Un comité d'évaluation mis en place par la CS vérifiera si les propositions répondent aux critères formels décrits aux sections 3., 4.1. - 4.4. et 8.2. Les propositions qui ne répondent pas aux critères formels ne seront pas évaluées. Le comité évaluera ensuite toutes les propositions éligibles selon les critères décrits dans la section 8.2. ci-dessous.

8.2. Evaluation

Le tableau suivant donne un aperçu des critères évalués (C) et de la pondération correspondante de la CS :

C	Critères	Score
	Proposition technique	
C1	Capacités de l'organisation ou du consortium, voir également le chapitre 3 et, en particulier, le sous-chapitre 3.1. ainsi que le chapitre 4 : • Expertise et compétences thématiques avérées, notamment en matière d'approches et méthodologies axées sur la prévention de la VBG qui visent des changements de comportement individuels et collectifs (niveau communautaire), expertise et compétences dans le travail avec les hommes et les garçons et dans le domaine de la masculinité positive ; • Expertise dans le renforcement des capacités des OCB et OCS, en particulier quant à l'utilisation des méthodologies et approches pour la prévention de la VBG ; • Résultats pertinents obtenus dans le cadre de projets ou actions de prévention de la VBG mis en œuvre. • Réseau institutionnel pertinent ainsi qu'ancrage local/régional dans le Sud et/ou partenaire pour la mise en œuvre du projet, mis en évidence des partenariats établis avec les OCB et OCS • Compétences en matière de gestion et de mise en œuvre de projets (compétences opérationnelles, financières et	**20%**

	administratives), y compris l'adaptabilité de la mesure des résultats et les capacités de mise à l'échelle	
C2	Approche, voir également voir également le chapitre 3 et, en particulier, le sous-chapitre 3.1. ainsi que le chapitre 4 : • Cohérence et plausibilité de l'intervention et des approches décrites, y compris les résultats estimés • Portée/couverture géographique • Clarté et caractère explicite de la proposition	**20%**
C3	Cohérence, innovation, durabilité • Cohérence de la proposition avec les besoin et spécificités mentionnés dans le présent appel à proposition • Innovation et durabilité des approches et méthodologies pour prévenir la VBG • Durabilité des résultats	**30%**
C4	Stratégie de renforcement des capacités des OCB et OCS dans la mise en œuvre des approches et méthodologies pour prévenir la VBG	**10%**
	Proposition financière	
C5	Rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus du projet proposé	**10%**
C6	Pourcentage et fiabilité/probabilité du cofinancement	**10%**

Chaque critère sera évalué selon le barème de notation suivant :

Note	Respect et qualité des critères	
0	Impossible à établir	Les informations n'ont aucune signification.
1	Très mauvais	• Les informations sont insuffisantes. • La qualité des données est médiocre
2	Mauvais	• Informations insuffisantes par rapport aux exigences. La qualité des données est médiocre
3	Moyennement satisfaisant	• Les informations fournies répondent globalement de manière insuffisante aux exigences. La qualité des données est médiocre
4	Satisfaisant	• Les informations sont bien axées sur les exigences. • La qualité des données est bonne.
5	Très satisfaisant	• Les informations sont clairement liées à la réalisation des résultats. • La qualité des données est excellente.

9. Communication à propos de la décision de la Coopération Suisse et prochaines étapes

9.1. Décisions de la CS

Après évaluation de toutes les propositions éligibles, la CS communiquera officiellement sa décision le 30.11.2025.

9.2. Finalisation du document de projet

La composante prévention du projet A3PV devrait démarrer en janvier 2026. L'organisation ou le consortium sélectionnés finaliseront le document de projet en collaboration avec le bureau de la CS en décembre 2025. L'ampleur, le contenu et les méthodes de ce processus de finalisation du projet seront négociés entre l'organisation ou les organisations sélectionnées et la Coopération Suisse en Haïti. Sa durée dépendra de l'adéquation de la proposition soumise avec les priorités de la Suisse ainsi que de son degré de maturité, mais ne dépassera pas l'échéance du 15.01.2026. La CS contribuera à ce processus en fournissant des ressources humaines et des conseils programmatiques. La CS et l'organisation partenaire sélectionnée ont le droit de se retirer

unilatéralement de ce processus à tout moment pendant la phase de développement. Dans ce cas, la CS peut contacter l'organisation ou le consortium ayant soumis la proposition suivante la mieux classée. Le document de projet complet servira de base contractuelle pour la première phase de mise en œuvre. La signature du contrat est conditionnée par l'approbation du prodoc (y incompris tous les annexes) et le budget par la CS.

10. Liste des annexes

No.	Annexes
1	Format document de projet (Prodoc) (Word)
2	Format Cadre logique de la DDC (Word)
3	Format de budget de la DDC (Excel)
4	Formalités (PDF): - 4.1. « SDC contribution requirements and checklist for partner organizations on financial budgeting and reporting » - 4.2. Format Contrat contribution fédérale projet ONGI Suisse et Conditions Générales contribution Fédérales ONGI suisse - 4.3. Format Contrat de contribution – Autres (Organisations hors de la Suisse) - 4.4. Code de conduite de la DDC (applicable à tous les partenaires)

Liste des abréviations

AVSI	Association of Volunteers in International Service
A3PV	Amélioration de la Protection des Populations les plus vulnérables d'Haïti.
CPD	Comité pour la Paix et le Développement
CS	Coopération Suisse
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
DDC	Direction de Développement et de Coopération
FD	Fanm Deside
GC	Groupes Criminels
GERER-Sud	Programme « Gérer les Risques et les Ressources dans le Sud » de la Suisse
GPSC	Gestion de programmes sensibles aux conflits
LGBTIQ+	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, intersexes et queers
M	Million
MCFDF	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes
OCB	Organisation communautaire de base
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PROMES	« Programme de Protection et Promotion Sociale Réactive aux Chocs » de la Suisse
PDI	Personne déplacés internes
UNFPA	United Nations Population Fund
VBG	Violence Basée sur le genre
ZMPP	Zone Métropolitaine de Port-au-Prince